



CONTESTATIONS AUTOUR DES MODALITES D'APPLICATION DES ACCORDS d'AMENAGEMENTS FIN DE CARRIERE AU SEIN D'AIRBUS.

Actuellement, beaucoup de salariés s'entendent dire qu'ils n'ont pas le droit de prendre leur CET fin de carrière pour des raisons inédites et parfois contradictoires. FO alerte la Direction Générale sur cette tendance inacceptable.

Quand un accord est signé, il y a parfois des interprétations différentes entre la Direction et les organisations syndicales. Traditionnellement, « l'esprit » de nos accords était plutôt favorable aux salariés mais depuis quelques années, la politique d'AIRBUS tend à modifier l'approche sociale dans un sens défavorable aux salariés.

FO conteste cette approche qui enferme les salariés dans des situations qu'ils n'avaient pas envisagées.



LE CET FIN DE CARRIERE IMPOSSIBLE A PRENDRE ?

Des notes d'application ambiguës ou tout simplement des réponses négatives aux demandes des personnels viennent de plus en plus souvent bloquer l'utilisation des CET fin de carrière.

Entre autres, l'accord interprofessionnel sur les régimes complémentaires AGIRC/ARRCO qui instaure un « coefficient de solidarité » pour les salariés qui ne restent pas une année supplémentaire en activité après l'acquisition de leur retraite à taux plein sert d'alibi pour ne pas appliquer les accords, que ce soit dans la lettre ou dans l'esprit. Mêmes difficultés pour les salariés concernés par le DCAA.

Ainsi, des salariés qui pendant des années ont placé des jours dans le CET fin de carrière se voient refuser son utilisation pour des raisons qui n'ont pas lieu d'être.

Pour FO, s'il y a un domaine de politique sociale qu'il faut clarifier et revoir d'urgence, c'est bien celui des fins de carrière. En effet, pour des raisons financières, les gouvernements successifs retardent l'âge des départs en retraite et le « maintien dans l'emploi » ne cesse de se prolonger au sein d'Airbus puisque l'âge moyen des départs en retraite augmente continuellement.

Cette réalité n'est pas toujours liée à la volonté des personnels bien au contraire, c'est pourquoi FO considère qu'un groupe comme AIRBUS a le devoir de prendre cette réalité à bras le corps en ouvrant une réflexion de fonds suivi d'une négociation afin de permettre aux salariés d'aménager au mieux, le plus librement possible et en toutes circonstances leur fin de carrière.

S'agissant de l'application du CET fin de carrière, FO a communiqué ses attentes à la Direction Générale et demande à celle-ci de clarifier ses positions.

Paris, le 27 novembre 2017

